

■ **Tecaro S.A.**, à Boudry, mise à l'étude et réalisation de projets industriels, etc. (FOSC du 20.04.2001, p. 2938). Capital-actions porté de CHF 100'000 à CHF 200'000 par l'émission de 100 actions de CHF 1'000 CHF, nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 200'000, entièrement libéré, divisé en 200 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Statuts modifiés le 09.12.2002. Procuration collective à deux a été conférée à Marti Alain, de et à Saint-Blaise.

Journal no 3373 du 10.12.2002  
(00774514 / CH-645.1.008.127-8)